



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01433

Numéro SIREN : 499 353 589

Nom ou dénomination : 2J DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2017 sous le numéro de dépôt 2048

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE
38 Cours Mirabeau - CS 70791
13625 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

RECEPISSE DE DEPOT

TEL SERVICE RCS 04 42 37 76 09

MCEC
CHEMIN DE FONT SEREINE
13420 Gémenos

V/REF :
N/REF : 2007 B 1433 / 2017-B-2048

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AIX EN PROVENCE certifie qu'il a reçu le 12/04/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2016.

Concernant la société

2J DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
6 ZA de la Haute Bédoule
13240 Septèmes-les-Vallons

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2048 le 12/04/2017

R.C.S. AIX 499 353 589 (2007 B 1433)

Fait à AIX EN PROVENCE le 12/04/2017,

LE GREFFIER



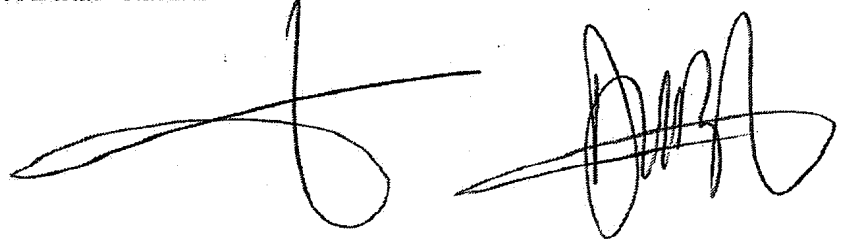
2J DISTRIBUTION

Bilan et annexes

Exercice du 1er Juillet 2015 au 30 Juin 2016

*Certifié conforme à
l'original*

CABINET MCEC Le Grand Bosquet Bât.B Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS



Désignation de l'entreprise : **Société 2 J DISTRIBUTION** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **6 Z.A. DE LA HAUTE BEDOULE** **13240 SEPTEMES LES VALLONS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 9 9 3 5 3 5 8 9 0 0 0 2 5**

Néant *

Exercice N clos le **30 06 2016** N-1 **30 06 2015**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	26 411	18 509	7 902	2 591
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 207	8 742	27 465	33 325
	Autres immobilisations corporelles	50 651	12 957	37 695	3 654
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières*	30 030		30 030	30
TOTAL (II)		143 300	40 208	103 092	39 600
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	143 222		143 222	149 948
Avances et acomptes versés sur commandes					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	218 311	10 900	207 411	144 965
	Autres créances (3)	45 007		45 007	19 734
	Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Disponibilités	158 166		158 166	341 612
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	4 190		4 190	7 014
	TOTAL (III)	568 896	10 900	557 996	663 273
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		712 196	51 108	661 088	702 874

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **30 030** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des N° 1000000000 en Euros conformément aux données de la notice n° 2022 Dossier N° A00059 en Euros

Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000		100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	10 000		700	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	170 000		117 000	
	Report à nouveau	DH	6 436		4 204	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 536		84 532	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	321 972		306 436
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			36 189	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	11 437		11 035	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	268 755		278 906	
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 745		70 308	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	9 179				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	339 116		396 438	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	661 088		702 874	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	339 116		396 438		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION				Exercice N		Exercice (N-1)			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 775 991	FB		FC	1 775 991	1 622 725	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	62 995	FH		FI	62 995	62 211
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 838 986	FK		FL	1 838 986	1 684 937	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	554	32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 839 540	1 684 969
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 314 953	1 173 477	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 726	(10 748)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	50	6	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	124 241	110 835	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 669	13 869	
	Salaires et traitements*					FY	217 452	191 496	
	Charges sociales (10)					FZ	85 233	92 766	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	16 412	4 208
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	10 900	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	412	1 202		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 798 048	1 577 112	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41 492	107 857	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	72	1 997	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	72	1 997	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	811	158	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	811	158	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(739)	1 839	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 753	109 696	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2 J DISTRIBUTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	235	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 667	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 901	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	79	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 887	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 904	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(79)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 138	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 839 612	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 804 076	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 536	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	11 662
		- Crédit bail immobilier	HQ	13 858
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	51 050	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 51 050				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDE		79		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 Dossier N° A06059 en Euros

Société 2 J DISTRIBUTION
6 Z.A. DE LA HAUTE BEDOULE

13240 SEPTEMES LES VALLONS

ANNEXE DU 01/07/2015 AU 30/06/2016

CABINET MCEC
CHEMIN DE FONT SEREINE
LE GRAND BOSQUET BAT.B
13420 GEMENOS
0442189707

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

TRANSFERT DE SIEGE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 375
Total	9 375

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852
Dettes fiscales et sociales	10 062
Autres dettes	9 179
Total	20 093

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 190
Total	4 190

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

2J DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 Z.A de la Haute Bédoule
13240 SEPTEMES LES VALLONS
499353589 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 MARS 2017

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 536 euros de la manière suivante :

ORIGINE

– **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 35 536 euros.

– **Report à nouveau** : 6 436 euros.

AFFECTATION

Dotations aux réserves :

– Aux autres réserves, soit 30.000 euros

Dividendes :

-Dividendes, soit 10.000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 1 972 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100,00 €.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de la Gérance en date du 31 mai 2016, il a déjà été versé un acompte de 10 000 euros.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des



trois précédents exercices ont été les suivantes :

1- Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	10.000		
Année N-2	10.000		
Année N-3	0		

L'assemblée prend acte également que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 79 euros de dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 12 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Gérants, et associés présents.

Le Gérant associé
Monsieur DUBUIS Jean-Philippe



Le Gérant associé
Monsieur RODRIGUEZ Jean-Manuel

